

## **BB<sup>10</sup>. NOTAIRES.**

### **AN XI-1925**

La sous-série BB<sup>10</sup> (Notaires) comprend actuellement 2949 liasses, numérotées régulièrement, qui vont de l'an xi à 1925. Elles sont constituées essentiellement par les dossiers des notaires, formés depuis l'an XI dans les bureaux de la division civile du Ministère de la Justice et versés de 1829 à 1944.

Comme les sous-séries précédentes, la sous-série BB<sup>10</sup> se compose de deux parties : la première est antérieure à 1815; elle a été partagée, au moment de la constitution des sous-séries de BB, en deux grands groupes, l'un, BB<sup>10</sup> 1 à 119, qui contient, département par département, la correspondance concernant les notaires depuis l'an XI jusqu'à 1818, l'autre, BB<sup>10</sup> 147 à 396, qui renferme, classés aussi par départements, les dossiers de nomination des notaires depuis l'an XII jusqu'à 1813.

La deuxième partie de la sous-série BB<sup>10</sup>, postérieure à 1813, contient seulement des dossiers de notaires, constitués au moment de la nomination de ceux-ci et classés régulièrement, année par année, dans l'ordre alphabétique des départements.

Actuellement, pour trouver le dossier de nomination d'un notaire il faut s'adresser à la division civile du Ministère de la Justice qui, dans les locaux du bureau des notaires, place Vendôme, conserve encore, en deux séries, les *répertoires de nominations des notaires*, la première de ces séries allant de l'an XII à 1911, la seconde, de 1861 à nos jours. Le classement est départemental ; dans chaque département les dossiers des notaires sont répartis d'après les ressorts des tribunaux de première instance. Bien entendu, ils sont inscrits dans l'ordre chronologique.

Voici le détail des registres de ces deux séries :

### **I.**

### **AN XII-1911.**

1. Ain à Ardèche.
2. Ardennes à Calvados.
3. Cantal à Côtes-du-Nord.
4. Creuse à Eure.
5. Eure-et-Loir à Gers.
6. Corse. Gironde à Indre-et-Loire.
7. Isère à Loire.

8. Loire (Haute-) à Lozère.
9. Maine-et-Loire à Meurthe.
10. Meurthe-et-Moselle à Haute-Savoie.
11. Nord à Puy-de-Dôme.
12. Pyrénées (Basses-) à Rhône.
13. Saône (Haute-) à Seine.
14. Seine-Inférieure à Tarn.
15. Tarn-et-Garonne à Yonne

## II.

### 1861... [En cours.]

1. Ain à Ardèche.
2. Ardennes à Calvados.
3. Cantal à Côte-d'Or.
4. Côtes-du-Nord à Eure.
5. Eure-et-Loir à Gironde.
6. Hérault à Isère.
7. Jura à Loire-Inférieure.
8. Loiret à Manche.
9. Marne à Nièvre.
10. Nord à Puy-de-Dôme.
11. Pyrénées (Basses-) à Saône-et-Loire.
12. Sarthe à Seine-Inférieure.
13. Seine-et-Marne à Tarn-et-Garonne.
14. Var à Yonne.

Outre ces répertoires de nominations de notaires, il existe dans le même bureau des registres intitulés “ *Notariat. Minutes des ordonnances, arrêtés, décrets de nomination, transfèrement, etc.* ” qui renferment par ordre chronologique l'enregistrement de ces actes et aussi des décisions qui fixent le nombre des notaires dans chaque canton. Voici l'énumération de ces registres :

1. 29 juillet 1821-29 décembre 1825.
2. 6 janvier 1826-23 décembre 1830.
3. 4 janvier 1831-22 décembre 1835.
4. 18 janvier 1836-30 décembre 1841.
5. 6 janvier 1842-20 décembre 1848.
6. 1<sup>er</sup> janvier 1849-28 octobre 1857.
7. 10 novembre 1857-3 février 1866.
8. 7 février 1866-25 avril 1873.
9. 25 avril 1873-5 août 1879.
10. 13 août 1879-29 décembre 1883.
11. 5 janvier 1884-29 décembre 1888.
12. 5 janvier 1889-24 décembre 1892.
13. 1<sup>er</sup> janvier 1893-4 janvier 1897.
14. 1<sup>er</sup> janvier 1897-29 décembre 1900.
15. 1<sup>er</sup> janvier 1901-27 juin 1904.
16. 1<sup>er</sup> juillet 1904-31 décembre 1907.
17. 11 janvier 1908-9 avril 1910.

La consultation de l'*Almanach*, au moins à partir de l'année 1817, donnerait souvent, d'ailleurs, l'année de la nomination (ou du départ) du notaire cherché car, depuis cette date, on y trouve annuellement les noms des notaires “ des principales villes de France ” ou de “ ceux qui étaient en exercice auprès des tribunaux de première instance <sup>(1)</sup> ”.

<sup>(1)</sup> La sous-série BB<sup>10</sup> contient en outre, sous les cotes BB<sup>10</sup> 397<sup>2</sup> à <sup>26</sup>, vingt-cinq liasses qui concernent le notariat et les notaires entre 1806 et 1907, provenant des versements d'avril-mai 1941 et de décembre 1943-janvier 1944. Ces articles ne constituent pas un ensemble homogène; ce sont plutôt des résidus ou des fonds de bureaux.

H. PATRY.

**BB<sup>10</sup> 1 à 119.** Notaires : correspondance. (Classement départemental). An II-1818.

**BB<sup>10</sup> 120 à 124.** *Numéros vacants.*

**BB<sup>10</sup> 125.** Commissions de notaires accordées, scellées et non envoyées. 1791.

**BB<sup>10</sup> 126.** Nominations de notaires pendant la première Restauration. Confirmations pendant les Cent Jours. 1814-1816.

**BB<sup>10</sup> 127 à 144.** Récépissés des titres des notaires nommés en exécution de la loi du 25 ventôse an XI (Classement départemental). An xi.

**BB<sup>10</sup> 145 et 146.** Organisation des notaires. Réponses aux circulaires de 1791 et 1792. (Classement départetal). 1791-1792.

**BB<sup>10</sup> 147 à 396.** Nominations de notaires. (Classement départemental). An XII-1813<sup>(1)</sup>.

<sup>(1)</sup> Quelques pièces sont postérieures à 1813.

**BB<sup>10</sup> 397<sup>1</sup>.** Réponses à la circulaire du 21 pluviôse an VII concernant la manière dont sont conservées dans les départements les minutes de notaires morts ou démissionnaires. (Classement départemental). An VII.

**BB<sup>10</sup> 397<sup>2</sup> à <sup>26</sup>.** Dossiers de mélanges concernant le notariat et les notaires (notamment : écoles de notariat, projets de décrets sur le notariat, projet de loi sur la réforme du notariat, mobilisation, dispense de la garde nationale mobilisée en 1870-1871, tarifs des notaires, etc.). 18061907.

**BB<sup>10</sup> 398 à 2949.** Dossiers de nominations de notaires (classement départemental). 1813-1925.